

D'autres routes de migrations se sont ouvertes...

Article rédigé par *Jean-Paul Gourévitch*, le 28 novembre 2017



source[Boulevard Voltaire]Jean-Paul Gourévitch revient de Moscou

Vous revenez de Moscou après deux jours passés à réfléchir avec d'autres confrères européens sur un moyen efficace de juguler les vagues migratoires. Racontez-nous !

C'est un rendez-vous rituel organisé par l'Institut de l'Europe de l'Académie des sciences de Russie. Il rassemble des chercheurs venant d'Allemagne, d'Italie, de Russie, de France, de Grande-Bretagne et d'un certain nombre d'autres pays.

Ce rendez-vous a pour but de faire un état des lieux des constats généraux et de proposer des solutions. On s'est tous accordés sur un certain nombre de constats. Le premier est l'augmentation du nombre de mineurs non accompagnés. On retrouve ce phénomène dans tous les pays représentés.

Le second est la baisse de l'acceptabilité de l'arrivée des migrants. En effet, les autochtones, mais aussi un certain nombre d'immigrés, ont peur de subir le contrecoup des nouvelles vagues.

Toutes les nations représentées se sont-elles accordées ?

Certains Italiens ont mis en avant le devoir humanitaire. Celui-ci consiste à accueillir au maximum les migrants qui commencent leur traversée en Méditerranée ou qui sont déjà arrivés. Ils avaient initialisé l'opération Mare Nostrum, qui consistait à sauver les migrants.

Certains admettent qu'aller chercher les migrants directement sur les côtes libyennes n'est pas une solution idéale.

Le troisième constat est nouveau pour nous. Il consiste en l'ouverture de nouvelles routes de migration. On nous a parlé de cette route allant de la Turquie à la Roumanie et la Bulgarie en traversant la mer Noire. Les passeurs se sont déjà installés pour pouvoir convoier les migrants qui sont en Turquie et qui vont vers la Roumanie et la Bulgarie dont les frontières ne sont pas sûres.

Ce constat général est partagé par tout le monde, y compris par les Italiens. Il est très difficile, pour les migrants arrivés ces dernières années, de trouver du travail. L'accueil est plus ou moins bien fait dans les différents pays.

On se heurte à des tas de difficultés en voulant leur fournir un travail.

Parmi ces difficultés, nous trouvons des difficultés de formation, de compétence et parfois de discrimination. Il ne faut pas le cacher. Certains restent réticents à embaucher des migrants, surtout dans l'économie formelle. En revanche, dans l'économie informelle, les migrants trouvent plus facilement du travail.

Après le constat commun, quelles solutions avez-vous retenues ?

Nous avons fait des propositions dont certaines ont recueilli une adhésion.

La première consiste à trouver des moyens techniques pour diminuer le temps entre le dépôt d'une demande d'asile et la réponse. Chez nous, ce temps est en moyenne de dix-huit mois et, dans les autres pays, de six à neuf mois. La solution que nous avons proposée est de faire en sorte que les migrants qui font appel paient une caution. Il faut rappeler que, chez nous, on peut faire appel au tribunal administratif, à la CNDA (Cour nationale du droit d'asile), à la Commission européenne des droits de l'homme ainsi qu'au niveau de l'Europe. Cette caution leur est remboursée si l'appel a été accepté, elle n'est pas remboursée si leur appel n'a pas été accepté. Cela va diminuer notablement le nombre de personnes qui font appel et réduire le nombre de demandes ainsi que le temps.

Le deuxième point consiste à faire en sorte que les gens qui ont été déboutés du droit d'asile puissent revenir dans leur pays d'origine. C'est toujours difficile, car pour revenir dans son pays d'origine, il faut un laissez-passer que certains consulats refusent de délivrer. La proposition que nous avons faite était très précise. Si un consulat d'un pays refuse d'accueillir ses ressortissants déboutés après avoir épuisé tous les recours possibles, alors il n'y a aucune raison de continuer à donner à ce pays une aide. On la retire jusqu'à ce que le consulat accepte d'accueillir ses déboutés.

La troisième proposition renvoie au problème du suivi des aides médicales données aux personnes en situation irrégulière. En France, nous dépensons un milliard d'euros pour 300.000 personnes. Nous ne sommes pas les seuls. L'Allemagne, la Suède et d'autres pays sont concernés. Nous constatons un manque de suivi. Il n'y a pas d'inscriptions ni de cotisations données au départ. L'idée serait d'avoir une cotisation symbolique qui permettrait d'établir un dossier et d'avoir un suivi de ces personnes. L'État a choisi de donner une aide à ces personnes en faisant en sorte qu'elles ne paient pas les prestations médicales qui leur sont fournies.

Pour le cas de la France, ne craignez-vous pas que ces mesures soient irréalisables ?

C'est un sujet difficile. Il touche à la fois des problèmes humanitaires, financiers et économiques. Ces problèmes divisent la population française. C'est pourquoi nous constatons un silence assourdissant de certains médias.

Quand Lionel Jospin et Martine Aubry ont établi l'aide médicale d'État, ils l'avaient programmée pour 75 millions d'euros. On a multiplié ce chiffre par 12. Ce n'est plus gérable.

D'autre part, il y a des abus. Ce n'est certes pas une raison pour refuser l'aide médicale d'État à des gens qui en ont besoin. Il faut faire en sorte d'avoir un suivi de ces personnes. D'abord pour éviter la fraude, puis pour faire en sorte que des gens qui peuvent contracter des épidémies n'en constituent pas des viviers ou des vecteurs de propagation.

Je suis conscient de la difficulté de ce problème et du clivage que cela créerait dans la population française. Le gouvernement n'a pas trop envie de se saisir de ce problème extrêmement sensible, mais il faudra bien y arriver.

Il n'est pas possible de faire comprendre à certaines personnes ayant du mal à se soigner que d'autres en situation irrégulière peuvent se soigner gratuitement.